



Streitkräfteamt – Regionales Führungselement
beorderungsunabhängige Reservistenarbeit SÜD

1971-2025 51^e Concours International de Tir
du 11 au 12 Juillet 2025

Landesgruppe Baden-Württemberg
Kreisgruppe Mittlerer-Oberrhein



APPEL D'INSCRIPTION

51^e Concours International de Tir Concours en individuel et par équipes

1. Organisateur : Streitkräfteamt – Regionales Führungselement
beorderungsunabhängige Reservistenarbeit SÜD
- Responsables : Kreisgruppe Mittlerer-Oberrhein, groupe du district de la Fédération des Réservistes de la Bundeswehr
- Directeur de l'activité d'ensemble : LTN (de réserve) Wolfgang Burkhardt
- Adjoint : SGT (de réserve) Daniel Rotta
- Directeur des activités de tir : LTN (de réserve) Marcel Meier
2. Date : Samedi 12 juillet 2025 de 08h00 à 18h00
3. Lieu : Stand de tir de Bruchsal. Vous trouvez un plan d'accès sur internet (cf. point 4.)
4. Adresse Internet : <http://www.pokalwettkampf.de>
5. Inscription : ***Seulement les inscriptions en utilisant le formulaire en ligne (cf. point 4) seront acceptées***
6. Date limite d'inscription : 01 juin 2025
7. Epreuves : - fusil G 36
- mitrailleuse MG 3
- lance grenades à main d'exercice.
Les détails sont fixés par le programme de tir (page 5)
8. a. Equipes :
1) Chaque équipe est composée de 4 tireurs – tous les résultats sont comptés
2) Chaque équipe doit désigner un chef d'équipe (le militaire au grade le plus élevé)
3) Les participants au concours doivent être des militaires d'active, des réservistes de la Bundeswehr ou des forces armées amies ou appartenir à la police fédérale, à un établissement pénitentiaire ou à la police.
4) Chaque tireur ne peut participer que dans une seule équipe.
5) La participation au tir n'est pas autorisée aux civils.

*****ATTENTION *****
Nouvelles

- 6) Le nombre de participants est limité à 300 personnes tout au plus (après la prise en compte des inscriptions)
7) Les soldats en activité et les réservistes des forces alliées doivent présenter la preuve qu'ils ont terminé la procédure de contrôle des visites au responsable du rapport – dans le cas contraire, aucune participation n'est possible.

b. Frais de participation :

Une participation aux frais s'élevant à 60 € sera demandée à chaque équipe. **Pas des repas sont compris** dans ces frais de participation.

Il est demandé de virer ces frais de participation avec l'envoi de l'inscription au compte suivant :

VdRBw e.V. Kreisgruppe Baden Südwest
Volksbank in der Ortenau
BIC: GENODE61OG1
IBAN: DE33 6649 0000 0015 0531 00
Raison: ISW 2025 + équipe

L'excedent de cette manifestation va aux sens caritatives.

Une participation n'est possible qui si les frais de participation ont été payés au préalable.

c. Coupes :

Les trois premières équipes ainsi que les trois premiers tireurs individuels du classement global et le meilleur tireur de chaque épreuve recevront des coupes. Les participants des trois meilleures équipes au classement global se verront en plus remettre des médailles.

9. Confirmation de l'inscription

Après la prise en compte des inscriptions la liste des inscrits et les horaires de départ seront communiqués sur internet (cf. point 4).

10. Alimentation :

Les réservistes de la Bundeswehr pourront prendre les repas de l'ordinaire à titre gratuit et les militaires d'active de la Bundeswehr à titre onéreux. Pour tous les autres participants les frais des repas sont inclus dans les frais de participation.

11. Tenue

Pour les membres des forces armées étrangères, une tenue appropriée respectant les dispositions et réglementations nationales.

Les participants selon point 7a (3) en tenue civile recevront un marquage au point d'accueil leur permettant de participer à la compétition de tir. Ce marquage doit être porté visiblement et rendu à l'issue du tir.

Attention :

Les compétiteurs doivent apporter leurs bouchons antibruit

12. Armes : Les tirs sont effectués avec les armes et les munitions réglementaires de la Bundeswehr.
Les armes et les munitions seront mises à disposition par l'organisateur. Il y aura des tirs de contrôle pour toutes les armes de compétition. Les cibles de contrôle nécessaires à cet effet sont disponibles au stand.
13. Instruction sur le fonctionnement des armes : Cette instruction sur le maniement et le fonctionnement des armes est obligatoire pour tous les tireurs et sera effectuée au stand de tir. La participation à cette instruction sera consignée sur chaque carte de participation.

Sans cette mention de participation sur la carte il est interdit de participer au tir !

Attention	Stricte interdiction de consommation d'alcool pour chaque compétiteur jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme de tir individuel !
------------------	---

14. Horaires de départ : Conforme à la liste des inscrits et aux horaires de départ publiés (cf. point 4). Seules les équipes complètes sont admises. Les équipes incomplètes sont, dans la mesure du possible, complétées au point d'accueil.
15. Moyens optiques ou autres : Il est interdit d'utiliser des aides optiques ou acoustiques pendant toutes les épreuves.
16. Contrôle des impacts : Seul le personnel de surveillance est autorisé à contrôler les impacts et à inscrire les résultats. En cas de litiges c'est le chef de tir au stand concerné qui décide.
17. Réglage des armes : Il est interdit aux tireurs de régler les armes eux-mêmes.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT L'INSCRIPTION :

Les inscriptions à l'ISW et au tir pour l'obtention de la fourragère du tireur ne seront plus possibles que via le site Internet www.pokalwettkampf.de !

Programme de tir

Attention :

Pour des raisons de temps il n'y aura pas de coups d'essai !

18. G 36 : 5 coups en position à genoux *et 5 coups en position debout**, coup par coup en 30 secondes, distance 100m. Maximum 100 points, les résultats des deux épreuves étant cumulés Cible basculante avec contrôle automatique des impacts.
19. MG 3 : 15 tirs, trois objectifs à combattre sur ordre, petit cercle : 10 points, grand cercle : 5 points ; avec trois objectifs combattus (petit cercle) 20 points supplémentaires. Maximum 170 points.
20. Lancer de grenades à main : 5 grenades à main en position couchée*** en 2 minutes au maximum sur une distance d'environ 10m. Impact sur la fenêtre : 10 points, impact sur la porte : 5 points.
La lancer est réalisé avec des grenades inertes (sans charge explosive). Maximum 50 points.
21. Limite de temps : Les créneaux disponibles pour chaque épreuve sont limités.
Le chef de tir au stand concerné annonce le début (« start ») et la fin (« stop ») du tir. Il n'y aura pas de tir d'essai.
Lorsque des coups partent avant le début annoncé ou après la fin annoncée du tir le nombre correspondant de coups rapportant le plus de points ne sera pas pris en compte.
22. Score maximal : Si le score maximal est atteint dans une épreuve il sera procédé à une épreuve de barrage avec le fusil à air comprimé pour départager les équipes.
23. Litiges : Les contestations concernant la compétition sont à adresser directement au directeur de l'activité d'ensemble qui est seul compétent pour régler les litiges éventuels.
24. Disqualification : En cas de non-respect du règlement du concours, l'équipe entière sera immédiatement disqualifiée.
25. Evaluation : Le contrôle des impacts s'effectuera immédiatement après chaque passage / épreuve.



**en position debout



*en position à genoux



*** position couchée

- Tir pour l'obtention de la fourragère du tireur (« Schützenschnur ») -

26. Les participants étrangers (militaires d'active et de la réserve) seront invités à participer au tir pour l'obtention de la fourragère du tireur,

**Le vendredi 11 juillet 2025
Horaires de départ entre
11h00 et 14h00**

au champ de tir de Bruchsal. Pour les participants allemands une participation n'est pas possible.

Les tireurs doivent se présenter au tir avant 14h00 au plus tard.

Le tir s'effectuera avec le pistolet P8 ainsi que le fusil G36.

Nombre maximum de participants : 140 tireurs. C'est la date de l'inscription qui fait foi.

Date limite d'inscription : 01/06/2025. Les inscriptions arrivant ultérieurement ne pourront plus être prises en compte ! Il en va de même pour le dépassement du nombre maximal de participants admis.

27. Il n'existe pas de possibilité d'hébergement au champ de tir, des logements de service ne pourront pas être mis à disposition non plus.
28. C'est la Convention OTAN sur le statut des forces (Convention de Londres) qui est applicable aux militaires de réserve des pays membres de l'OTAN. Au cas où vous acceptez l'invitation il vous est demandé de bien vouloir nous faire parvenir, par l'intermédiaire de votre Attaché militaire responsable, une demande de visite ou d'entrée sur le territoire allemand, conformément à votre procédure de contrôle des visites.
Un justificatif doit être présenté au moment de l'inscription.
29. Les participants reconnaissent avoir accepté les conditions du présent appel en s'inscrivant à la compétition, sous réserve de modifications.

Nous vous souhaitons un bon voyage et un agréable séjour parmi vos camarades de différents pays.